

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCE COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2019

P.V. N° 106
Dossier N° 9

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la mise à disposition d'une emprise foncière par la Commune de Moissy-Cramayel au bénéfice du SDIS 77

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver les modalités de cession par la Commune de Moissy-Cramayel de la parcelle communale AL 956, située en zone UB b et en secteur affecté par le bruit, sis rue des Charmilles (sous réserve d'un avis favorable du Conseil municipal qui doit se prononcer sur cette mise à disposition, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2019) :
 - La division parcellaire sera effectuée par un géomètre expert, dont les frais seront supportés par la Commune de Moissy-Cramayel ;
 - La valeur de la parcelle a été estimée à 2130 € par la Direction nationale des interventions domaniales ;
 - S'agissant d'une transaction opérée par la Commune, au bénéfice d'un établissement public de secours, elle pourrait se concrétiser à l'euro symbolique ;
 - Le transfert de propriété prendrait la forme d'un acte administratif, rédigé par les services de la Commune.
- ✓ D'autoriser l'ensemble des démarches et la rédaction des documents y afférents ;
- ✓ D'autoriser l'inscription de ce bien au domaine public de l'établissement ;
- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à cette cession.
- ✓ De donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer en cas d'empêchement de la Présidente du Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT